

Formulaire de vote à distance (I)

Pour l'assemblée Générale Mixte de Garrigue du samedi 30 novembre 2019

**Bulletin à retourner par courrier ou courriel avant le
27 novembre 2019** 18, Rue de Varenne 75007 Paris ou
reunion@garrigue.net

Je soussigné(e).....

Demeurant.....

Si personne morale ou Club Cigales : Agissant en qualité de représentant de.....

Propriétaire de.....parts

Connaissance prise des dispositions de l'article L225-107 du Code du Commerce, et de l'ordre du jour,
déclare voter par correspondance dans les conditions suivantes :

Résolutions AGM	Pour	Contre	Abstention
1°			
2°			
3°			
4°			
5°			
6°			
7°			
8°			
9°			
10°			
11°			
12°			

Résolutions AGM	Pour	Contre	Abstention
13°			
14°			
15°			
16°			
17°			
18°			
19°			
20°			
21°			
22°			
23°			

Pour chaque résolution, mettre un X dans la case choisie, à défaut vous êtes réputé vous abstenir.

ATTENTION : Toute abstention exprimée, ou toute absence d'indication de vote constitue un vote défavorable à l'adoption de la résolution considérée (article L225-107 du code de commerce).

Date :

Signature :

Formulaire de procuration (II)

Pour l'assemblée Générale Mixte de Garrigue du samedi 30 novembre 2019

Bulletin à retourner par courrier ou courriel avant le
27 novembre 2019 18, Rue de Varenne 75007 Paris ou reunion@garrigue.net

Si vous souhaitez vous faire représenter, remplir la formule de pouvoir ci-dessous.

Vous pouvez donner procuration à un(e) sociétaire, ou à votre conjoint ou partenaire d'un PACS, même non sociétaire. Il ou elle votera en votre nom et pour votre compte, les résolutions dans le sens que vous lui aurez préalablement indiqué.

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Personne morale ou Club Cigales : Agissant en qualité de représentant.....

Propriétaire de..... parts

Connaissance prise des dispositions de l'article L225-106 du Code du Commerce et de l'ordre du jour, donne pouvoir sans faculté de se substituer à :

M ou Mme.....

De me représenter à l'assemblée générale mixte du 30 novembre 2019 à 9h30 au siège social de la société

Et à toutes celles successivement réunies à cet effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de report d'assemblée pour défaut de quorum ou toute autre chose, prendre connaissance de tous documents et renseignements, assister à la réunion de l'Assemblée et à celle qui pourrait avoir lieu ultérieurement et délibérerait sur le même ordre du jour, émettre tous votes, signer tous actes et pièces et plus généralement faire le nécessaire.

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir » :

ATTENTION : « Pour toute procuration de sociétaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Société anonyme coopérative à capital variable-capital minimum 1 000 000 € à conseil de surveillance et Directoire, RCS Paris B333 986 727